

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 6 (1967-1968)
Heft: 25

Artikel: Nouvelles du Luxembourg
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-911128>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous nous sommes étonnés du nombre élevé des réponses reçues de compatriotes qui ne sont pas abonnés à l'*"Echo"* et qui souvent même semblent ne pas le connaître. A tous, nous leur envoyons le présent cahier, y compris à ceux qui, dans l'intervalle, ont souscrit à un abonnement.

B. Information destinée à la Suisse

On sera surpris d'apprendre que nos compatriotes de l'étranger attachent plus d'importance à l'information du pays au sujet de la Cinquième Suisse qu'à leur propre information au sujet de la Suisse. 115 réponses seulement furent négatives (accompagnées souvent de la remarque que, de toute manière, la presse et le public suisses ne s'intéressent pas à eux), 578 furent affirmatives et 245 indécises. On estime qu'on devrait être mieux renseigné en Suisse, non seulement sur les œuvres, les succès et les échecs, ou sur la contribution des Suisses de l'étranger à une meilleure connaissance de notre pays, mais surtout sur les conséquences qui découlent de l'évolution politique et économique des pays de résidence pour la situation des entreprises et des personnes de nationalité suisse. On regrette, à propos de l'évolution dans les pays de résidence, que l'on fasse si peu de cas de l'opinion des Suisses qui y résident (Rhodésie, Afrique du Sud). Nos compatriotes ne s'intéressent pas seulement à l'image de la Suisse dans le pays de résidence, mais aussi à celle que l'on se fait en Suisse du pays de résidence.

Et maintenant ?

Tels sont, dans les grandes lignes, les résultats de notre enquête. Pouvons-nous en déduire quelques opinions concordantes, ou du moins prédominantes ? L'interprétation statistique des questionnaires laisse apparaître certaines tendances, mais nous devons nous garder de nous y fier trop. Bien que le nombre des réponses ait dépassé notre attente, il n'en est pas moins trop restreint pour être vraiment représentatif; la distribution des questionnaires fut sujette, dans les divers pays, à de nombreux aléas. Il s'agit avant tout d'un sujet dépendant si fortement de considérations individuelles, que les réponses sont nécessairement différentes, non seulement d'un continent ou d'un pays à l'autre, mais aussi dans un seul et même endroit entre gens d'un niveau de culture égal. En outre la Cinquième Suisse ne reflète pas seulement, par sa composition, l'image de notre pays hétérogène, mais sa diversité est plus grande encore. Le Secrétariat des Suisses de l'étranger se voit donc constamment confronté à la question de savoir quels milieux ses différents services veulent atteindre en premier lieu. C'est seulement après avoir élucidé cette question qu'on peut établir combien de nos compatriotes de l'étranger peuvent être visés par une certaine action et quels moyens il convient de choisir.

Notre enquête a éveillé de l'intérêt dans tous les continents et plus particulièrement dans les milieux cultivés. Ce sont surtout les nouveaux émigrants (entendons par là, dans le cadre actuel de notre émigration, ceux qui n'ont pas l'intention de quitter la Suisse pour toujours) qui se préoccupent d'une meilleure information.

L'enquête a mis en évidence le besoin des Suisses de l'étranger de participer plus étroitement à la vie du pays par des échanges accrus d'information, qui nécessitent, dans les deux sens, une meilleure coordination, voire la création de moyens d'information nouveaux.

Nous voici devant de grandes tâches. La première décision de la Commission des Suisses de l'étranger fut d'instituer un groupe de travail composé essentiellement de spécialistes de l'information (presse et radio), afin d'examiner les multiples aspects du problème. Nous ne manquerons pas d'informer nos lecteurs, en temps utile, des résultats de leurs travaux.

S. A.

FONDS DE SOLIDARITE

L'Assemblée générale des délégués a approuvé le rapport d'activité 1966/1967 lors du Congrès de Lugano. Au cours de cet exercice, la coopérative a accordé à 23 de ses membres des indemnités atteignant au total FS. 347.000 et la garantie de la Confédération a été sollicitée pour FS. 49.280. La contribution totale de la Confédération, à titre de garantie, s'élève actuellement à FS. 1.084.709.—.

D'autre part, l'assemblée a voté une augmentation de la contribution aux frais d'administration qui passe de 8 à 10 %. Le comité a pu souscrire pour un montant de FS. 2 millions à l'emprunt fédéral du 15-7-67 à 5 % et les autorités fédérales ont accepté de porter à 4 1/2 %, avec effet rétroactif au 1-1-67 l'intérêt de la fortune gérée par le service de caisse et de comptabilité. La question de propagande en vue du recrutement de nouveaux membres reste l'objectif n° 1 du Fonds et ses divers aspects furent également examinés par l'assemblée.

LA SUISSE EN BREF

• **Palais fédéral.** M. Spühler, Chef du Département politique, a été élu Président de la Confédération pour 1968, tandis que M. Von Moos, Chef du Département de justice, accède à la Vice-présidence.

— Les sept Conseillers fédéraux ont été réélus pour quatre ans, le nombre des bulletins blancs ayant été quelque peu supérieur aux votes précédents. Le désir de l'Assemblée fédérale d'une meilleure répartition des portefeuilles s'est concrétisé en fin d'année par l'annonce des mutations suivantes qui prendront cours à partir du 1er juillet 1968 : M. Bonvin prendra les Transports et Energie tandis que M. Celio lui succédera aux Finances. M. Gnaegi, qui s'était vu attribuer les Transports, lors de son entrée au Conseil fédéral, passera au Département militaire où il remplacera M. Celio.

— M. Huber, Secrétaire général du Département de l'Economie publique, a été élu Chancelier de la Confédération.

— Le Conseil fédéral a adopté le nouveau Règlement du Service diplomatique et consulaire. Comme il intéresse à plus d'un titre les Suisses de l'étranger, le C.S. y reviendra ultérieurement.

— M. Olivier Long, Ambassadeur de Suisse à Londres depuis peu, a été nommé par le GATT de Genève, Directeur général de cet organisme international. Il représente la Suisse avant sa nomination à Londres auprès de l'A.E.E.

• Chambres fédérales

Les élections du 29 octobre dernier ont apporté quelques surprises assez significatives :

— Sur les 200 sièges à repouvoir au Conseil national élu suivant le système proportionnel, les partis gouvernementaux (radicaux, conservateurs-chrétiens-sociaux, socialistes, paysans-artisans et bourgeois) perdent 9 sièges au profit des indépendants (+ 6), des communistes (+ 1), du Mouvement contre la surpopulation étrangère (+ 1), d'un socialiste dissident (+ 1).

— Au Conseil des Etats, seuls 27 sièges sur 44 étaient soumis au suffrage populaire, les 17 autres sièges étant repouvus par les cantons (élections au second degré par le Grand Conseil ou par la Landsgemeinde). Un indépendant y entre, tandis que les socialistes n'auront plus que deux représentants au lieu de trois.

• **Les deux Picasso, « Les deux frères » et « Arlequin assis »,** resteront au musée de Bâle. Les citoyens et citoyennes du canton de Bâle-Ville ont accepté par environ 5.000 voix de majorité le crédit de six millions de F.S. déjà voté par le Grand conseil pour l'achat de ces deux peintures, 2,4 millions ayant été trouvés d'autre part sur interventions privées. On sait que ces œuvres devaient être vendues par la Fondation Rudolf Staechelin, de même que l'ont été plusieurs œuvres d'impressionnistes, pour permettre à l'un des membres de la famille de faire face à ses obligations suite à la faillite de Globe-Air. Picasso, enthousiasmé par l'attitude de la population bâloise a fait don au Musée de quatre autres de ses œuvres.

• A Lucerne viennent d'être exposées les créations récentes de Jean Tingueley et de Bernard Luginbühl, deux de nos meilleurs plasticiens, deux maîtres de la sculpture sur métal.

• Après avoir vécu à l'étranger, M. Werner Abegg, un industriel suisse, connaisseur en tissus anciens et double d'un mécène, a créé récemment à Riggisberg près de Thoune la Fondation qui porte son nom. C'est un institut où seront formés des spécialistes pour la restauration des textiles anciens. Les ateliers sont complétés par une bibliothèque, un musée. On y a déjà publié des ouvrages de spécialistes et des congrès pourront s'y tenir. L'ouverture de ce centre culturel en pleine campagne bernoise est une heureuse innovation et fait honneur à ceux qui l'on réalisé.

• Le colonel brigadier Roger Masson est mort à l'âge de 73 ans. Il avait été le chef du Service de renseignements de l'armée suisse durant la dernière guerre mondiale.

• Le tunnel du San Bernardino, long de 6,6 Km, a été ouvert au trafic routier le 1er décembre. Entièrement sur territoire suisse, il assurera la liaison routière durant toute l'année entre Coire et Bellinzona.

• Carlo Hemmerling qui a composé la musique de la Fête des Vignerons de 1955 est mort à Vevey à l'âge de 63 ans.

• Les pourparlers entre le Canton de Vaud et le Conseil fédéral, pour la « fédéralisation » de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, sont en bonne voie. D'autre part, le programme d'aide de la Confédération aux Universités cantonales durant les six prochaines années, sera bientôt publié.

• La Société Transhelvétique, afin de convaincre les sceptiques, a demandé à l'Institut Battelle à Genève une étude sur la viabilité d'un canal entre Bâle et Yverdon. Cette étude conclut à la rentabilité d'une telle voie d'eau dans la perspective des années 1990.

• Récemment à Baden, dans la salle des Diètes fédérales, a eu lieu la cérémonie marquant la création de la Fondation pour la collaboration confédérale et l'aboutissement d'une initiative de la N.S.H. Elle a pour but d'encourager la coopération cantonale et régionale et de mettre au point un service de documentation sur le fédéralisme suisse.

• La Belgique vient de choisir le système PAL de télévision en couleurs. Rappelons que la Suisse s'est ralliée à ce système en août dernier.

• Pour lutter plus efficacement contre les maladies du cœur, il s'est constitué à Berne suite à une initiative privée, une Fondation de cardiologie.

• En match de football comptant pour la Coupe d'Europe, la Suisse a fait un résultat très honorable à Berne face à l'Italie : 2 à 2. Par contre en match retour à Cagliari ce fut la fin de toutes les illusions par 4 buts à 0.

LA VIE CULTURELLE SUISSE EN BELGIQUE

— M. Pierre SEGOND, organiste de la cathédrale St-Pierre à Genève, a donné en septembre dernier un récital en la cathédrale St-Rombaut à Malines.

— M. Walter FREY, ancien professeur de piano au conservatoire de Zurich, et Mme Friedel SERVAES, veuve du célèbre peintre flamand, ont interprété à 2 pianos des œuvres de BACH, BRAHMS et BURKHARD pour la BRT à Anvers.

— M. Josef BUCHER, professeur d'orgue à l'école de musique sacrée à Lucerne fut l'invité de l'église St-Georges à Anvers pour le 100e anniversaire de ses orgues et le 375e jubilé de la Statue de Notre-Dame du Château.

— Le 29 octobre 1967, Auguste WENZINGER de Bâle (gambe) et Elfriede OTTO (clavecin) ont donné un brillant concert de musique ancienne en l'atelier de la Maison Rubens à Anvers.

— Le mardi 30 janvier 1968, à l'Atelier, rue du Commerce, Bruxelles, récital de chant du baryton HUTTENLOCHER, accompagné au piano par Pascal SIEGRIST. 50 % de réduction aux membres de la Communauté suisse.

NOUVELLES DU LUXEMBOURG

En 1967, comme de coutume, la colonie suisse du Grand-Duché de Luxembourg fut célébré le 1er août.

Durant l'année, le Consulat a fait parvenir divers objets typiquement suisses aux organisateurs du 5e « Salon de l'enfant », exposition luxembourgeoise ouverte le 28 octobre 1967 pour 2 semaines à la Salle des Fêtes du Centre d'Enseignement Professionnel à Luxem-

1968 VACANCES EN SUISSE, organisées par PRO JUVENTUTE

Avis aux Parents

Comme les années précédentes, notre société se charge de prendre les inscriptions et d'organiser le convoi. Les places gratuites sont réservées avant tout aux enfants de familles totalement dépourvues de ressources (garçons et filles de 7 à 15 ans, années de naissance 1953 à 1961).

Le nombre de places gratuites réservées à notre Colonie étant limité, nous ne pourrons enregistrer les demandes de placement qu'à titre provisoire, sans engagement. REPONDEZ AU PLUS TOT, C'EST DANS VOTRE INTERET.

Pour les enfants invités, le nombre est illimité. Aussi, nous espérons qu'un bon nombre d'entre eux seront invités par des parents ou des amis et pourront bénéficier de l'organisation de notre convoi. Tous voyagent sous la garde de convoyeuses et les uns comme les autres seront conduits aussi près que possible de leur lieu de séjour.

bourg-Limpertsberg, avec la participation de 22 pays dont la Suisse. De notre pays, des poupées artistiques, des boîtes à musique, des jouets en bois, des films de Pro Helvetia, des livres de Carriget, entre autres, furent particulièrement remarqués par les visiteurs de cette exposition qui, placée sous le patronat du Ministère de la Famille, de la Jeunesse et du Ministère de l'Education Nationale, à Luxembourg, a obtenu un grand succès.

Un grand « Bazar International » a lieu chaque année à Luxembourg depuis 1960. Le dernier en date, s'est tenu au Foyer Européen le 25 novembre 1967, sous le Haut Patronage de S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte. Parmi les 17 nations représentées, figurait la Suisse avec un stand décoré par l'Office National Suisse du Tourisme, à Bruxelles, installé par un comité de dames du Cercle Suisse, en collaboration avec le Consulat. Dans ce « shopping » autour du monde, des jouets, spécialités de notre pays ou objets confectionnés par des compatriotes pouvaient être achetés au stand suisse. La majeure partie du bénéfice de cette œuvre a été répartie entre le « village d'enfants orphelins du Grand-Duché de Luxembourg » et « Terre des hommes » à Genève, en faveur d'enfants du Vietnam.

Conformément à la tradition, le Cercle Suisse de Luxembourg, assisté d'un groupe de dames et du Consulat, organise chaque année une fête de Noël destinée à nos enfants, leurs parents et amis. Cette joyeuse manifestation a eu lieu le dimanche 17 décembre 1967 au Casino de Luxembourg-Bonnevoie.

Une soirée dansante de la colonie est prévue pour le mois de février.

Le 9 novembre 1967, M. Philippe Zutter, nouvel Ambassadeur de Suisse, à Bruxelles, a remis ses lettres de créances à son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg. A cette occasion, M. le Consul a organisé, à son domicile, un cocktail en l'honneur de M. l'Am-bassadeur et Mme Zutter, qui étaient accompagnés de M. Jean Richard, Conseiller d'Ambassade, chargé des questions économiques auprès de notre représentant diplomatique en Belgique. Les principales personnalités luxembourgeoises étaient présentes à cette brillante réception.

LES SOCIETES

L'UNION CHORALE SUISSE 1913-1967.

Deux dates, une, « 1913 » Crédation de « La Chorale », « 1967 » voit la fin de cette société.

Faute d'un effectif suffisant il n'est hélas plus possible de se présenter en public, malgré tous nos efforts déployés pour recruter au sein d'une communauté suisse de 2.500 personnes, au moins 25 chanteurs. Ce n'était pas trop demander, le résultat de nos démarches est nettement défavorable, donc la Chorale sera mise en veilleuse pour un temps indéterminé. Tous les chanteurs sont à féliciter pour leur attachement à la Société, et ce n'est pas sans serrement de cœur que la résolution de ne plus se réunir le jeudi fut prise.

Signe des temps, penserez-vous, la jeunesse ne veut plus s'astreindre à une certaine discipline obligatoire pour parvenir à des exécutions parfaites. Ceux qui critiqueront notre décision « irréversible » en sont probablement les auteurs volontaires ou « involontaires ». L'Union Chorale Suisse était la seule de ce genre en Belgique, son effacement au sein de nos Sociétés sera sûrement regretté.

L'Union fait la force, dit-on; il paraît que tout Suisse est né chanteur, aime le chant, alors pourquoi si peu d'empressement pour se grouper ? Amis Suisses de Bruxelles vous êtes tous responsables de la disparition de L'Union Chorale qui remplissait toujours une partie des programmes de nos fêtes et que vous aimiez entendre, car nulle société ne savait faire revivre le souvenir de notre belle

RACLETTE

chaque soir, du 29-1 au 5-2-68, au restaurant de la

MAISON SUISSE

Les formulaires d'inscription pourront être demandés à Madame Ernest WAHL, 644, chaussée Romaine, à Strombeek-Bever (tél. 78.52.27). Le délai extrême pour les inscriptions est fixé au 15 mars 1968. Il ne sera pas adressé d'autre appel que celui-ci. Le montant des frais de voyage Bruxelles-Bâle et retour sera versé avant le départ de Bruxelles. Nous examinerons avec bienveillance toute demande de réduction de ces frais. Les enfants de parents nécessiteux bénéficieront de la gratuité.

Départ : début juillet 1968. Retour : début septembre 1968.

Nous vous conseillons de répondre d'urgence à cette offre, afin qu'elle puisse être prise en considération. **Aucune demande ne pourra être acceptée après le 15 mars.**

N.B. Correspondance à adresser exclusivement à Mme Wahl à l'adresse ci-dessus.

Société Philhellétique.

Suisse, aussi bien que la Chorale par des chants si spécifiquement suisses, rappelant notre jeunesse et les beaux jours passés. Le sort en est jeté, notre dernière parution en public fut la fête de Noël Suisse 1967.

Voilà quelques nouvelles de L'Union Chorale qui termine son existence après 54 ans d'efforts, faute de « chanteurs ».

Le Comité.

SECTION DES JEUNES SUISSES DE BELGIQUE

Le samedi 24 février dès 11 heures du matin

GRANDE JOURNÉE DES JEUNES

à la Maison Suisse, 2, rue Philippe-le-Bon, Bruxelles 4, avec notamment Andri BISAZ, venu spécialement de Berne pour vous exposer l'activité du service des jeunes du SSE et vous parler des camps.

En plus, discussions sur différents sujets et soirée dansante. Pour tous renseignements ou suggestions s'adresser à Marco STEINER, 7 Selland, Mortsel/Antwerpen qui vous enverra le programme détaillé de cette manifestation.

Le samedi 3 février à 20 heures précises

GRAND SOIREE DE LOTO

à la Maison Suisse

organisée par

L'Union Suisse de Bruxelles

Magnifiques quines : gibier, volaille, vins, etc.
Tous les Suisses et leurs amis sont invités à venir tenter leur chance.

CHEZ LES NEUCHATELOIS

Comme le veut la tradition, rendez-vous le vendredi 1er mars pour fêter à la Maison Suisse, à 19 h. 30, le 120e anniversaire de l'indépendance de notre République.

Invitation cordiale à tous, Neuchâtelois, Confédérés et Amis. Prière de s'inscrire auprès de Louis Gindraux, Président, 41, rue Emile Lecomte, Bruxelles 18, tél. 43.23.31.

PROCHAIN COURRIER :

Parution prévue avril 68. Articles et communications à envoyer au plus tard le 28 mars 1968.

Le COURRIER SUISSE :

2, rue Philippe-le-Bon, Bruxelles 4. C.C.P. 387.48

Editeur responsable :

J. PIERREHUMBERT, 151, avenue Chazal, Bruxelles 3.

Commission de rédaction : Cl. HAUSER, A. W. KLOPFENSTEIN, J. PIERREHUMBERT, Bruxelles.

Imprimerie Efbé, 623, chaussée de Mons, Bruxelles 7.